2ème Appel à propositions « Relations internationales » de l'EHESS 2019

« Mobilités sortantes »
Missions de Mars à Août 2020 (inclus)

Date limite de soumission des dossiers : Lundi 9 décembre 2019 (minuit)

Afin d'affirmer le rôle international de l'Ecole, la Présidence soutient le financement des mobilités sortantes et entrantes qui permettent d'initier ou de consolider des partenariats visant à accroître les échanges scientifiques et pédagogiques avec les établissements d'enseignement supérieur étrangers.

- **Le présent appel à candidatures « Mobilités sortantes » concerne exclusivement les membres statutaires des unités de recherche sous tutelle de l'EHESS, enseignants-chercheurs, chercheurs.** Les retraités, les doctorants et les post doctorants ne peuvent donc pas candidater. Afin de favoriser la circulation du plus grand nombre de collègues, les candidats ayant déjà bénéficié du soutien financier du budget « Relations internationales » les années précédentes ne seront pas prioritaires.

- Cet appel représente une aide à la mobilité (prise en charge partielle ou totale des frais de transports). Il convient de rappeler que les missions de recherche des membres de l'Ecole doivent, par principe, être prises en charge par les unités de recherche.

- Cet appel se décline en trois volets distincts :

Volet 1 – Etre accueilli en tant que «Visiting Scholar » dans un établissement partenaire

Parmi les institutions universitaires étrangères liées par un accord de partenariat avec l'EHESS, certaines offrent, la possibilité d'accueillir en qualité de «Visiting Scholar » des membres de l'Ecole[1].

- **Objectifs** : la nature des activités attendues de la part du « Visiting Scholar » comprend à titre d'exemple- activités de recherche, cycle de conférences, séminaires, rencontres avec des doctorants, etc. Les séjours de « Visiting professor » ne sont pas concernés par cet appel, sauf dans les cas prévus. (Cf. les conditions spécifiques selon les accords)
- **Durée du séjour** : la période ou la durée du séjour (entre deux semaines et trois mois), ainsi que les conditions d'accueil peuvent varier sensiblement d'une institution à une autre.
- **Conditions** : Les demandes ne concernent que les établissements « volet 1 » portés sur la liste des établissements concernés, disponible sur les pages « Partenariats internationaux » du site-web de l'EHESS : https://www.ehess.fr/fr/partenariats-internationaux

[1] Les séjours de recherche/d'enseignement faisant l'objet de candidatures cette année ne sont pas concernés (Centre Franco-argentin, University of Virginia, Johns Hopkins University, Université du Michigan, Higher School of Economics, Université de Tokyo, Université Dohisha, Université Waseda, Centre Marc Bloch, Fudan University…)

Merci de prendre connaissance des conditions particulières décrite sur les fiches et de prendre contact avec le responsable scientifique de la convention.

Volet 2- Soutenir des projets de coopération programmés

- **Objectifs** : soutenir, par le financement de missions, les projets collectifs à l'international déjà existants ou en cours d'élaboration – Ecoles d'été, Ateliers, cycles de séminaires, montage de projets scientifiques, projets d'ateliers doctoraux, conférences programmées, etc.
- **Durée du séjour** : variable, selon la nature de la mission, à l'appréciation du déposant.
- **Conditions** : Les demandes ne concernent que les établissements « volet 2 » portés sur la liste des établissements concernés, disponible sur les pages « Partenariats internationaux » du site-web de l'EHESS : https://www.ehess.fr/fr/partenariats-internationaux

Volet 3 – Développer les relations internationales de l'EHESS (hors conventions)

- **Objectifs** : soutenir, par le financement de missions, les projets collectifs à l'international déjà existants ou en cours d'élaboration – organisation de session de colloques, de panels, ou de congrès, montage de projets scientifiques. Les séjours de «Visiting professor » ne sont pas concernés par cet appel.
- **Durée du séjour** : variable, selon la nature de la mission, à l'appréciation du déposant.
- **Conditions** : ne concerne que les établissements avec lesquels l'EHESS n'a pas encore établi de conventions de coopération scientifique. Parmi les critères adoptés pour retenir une demande figure le caractère novateur, dûment justifié, du projet et sa contribution au développement des recherches/enseignements de l'Ecole.

➔ Soumission des candidatures pour les volets 1, 2 et 3 de l'appel « Mobilités sortantes »

Les candidatures devront être adressées avant le **Lundi 9 décembre 2020 (inclus) en renseignant le formulaire en ligne :** https://www.ehess.fr/fr/candidature-mission-sortante

Chaque proposition est constituée d'une **fiche de renseignements** (formulaire en ligne) et d'un **argumentaire détaillé** (à déposer en ligne) précisant les objectifs de la mission et **justifiant son intérêt pour l'Ecole** ; cette proposition pourra être accompagnée de tout document jugé utile (lettre d'invitation, programme du projet, etc.). **Un message de confirmation apparaîtra sur votre écran une fois votre dossier correctement soumis. Aucun email ne vous sera envoyé.**

Pour toute information : AppelRI@ehess.fr